

CP LIANCOURT *Elle est belle l'olive !!!*

Alors que l'on nous annonce des sanctions records pour les personnels Liancourtois qui aurait participé (sans que l'on nous en apporte la preuve bien-sûr...) à un mouvement concerté de cessation d'activité de par leur CMO. Déjà sanctionnés par la non reconnaissance de leurs arrêts, ces personnels ont été placés en AB1 sur *origine*. Ce qui nous permet d'être certains que ces derniers se verront bien ponctionner de «X» trentièmes sur leur paie, en dehors de toutes garanties disciplinaires.

Avec ou sans notification d'ailleurs...

Voilà que maintenant se rajoute, des demandes de sanctions disciplinaires supplémentaires qui vont de 10 jours d'exclusion avec sursis (pour les arrêts qui couraient jusqu'au 28 janvier) à 10 jours d'exclusion dont 5 fermes (pour les autres)...

Un assassinat institutionnel de masse, voilà à quoi nous assistons...

Et pendant ce temps, hasard du calendrier certainement, nos homologues du syndicat 100% surveillants ont remis à notre «patronne» les bénéfices d'une quête pour la mansuétude dont elle a fait preuve sur le mouvement... Nous leur demanderons donc de réfléchir à deux fois avant de taxer les autres syndicats de «patronal» à l'avenir (conflit d'intérêt vous dites ! *mais LOL quoi*)...

Nous vous invitons également à vous joindre à la véritable quête, celle pour les personnels en uniforme, ceux que vous vous vantez de défendre corps et âmes, disponible en ligne sur le site FO: www.fopenitentiaire.fr pour soutenir les agents qui vont avoir à subir les foudres de notre administration dans les prochains mois.

Nul doute que les fruits de la vente de vos mugs à l'effigie de votre «guide», visiblement plus à l'aise, derrière son écran que devant une porte servira à la cause.

Il est beau le syndic anti-tout anti-rien...on ne sait plus très bien!!!

**Voter SPS c'est comme osez José !
c'est marrant mais ça sert pas à grand-chose...**

Ce lynchage, orchestré par nos technocrates en costard cravate, doit s'arrêter. Appliquer des triples voire quadruples sanctions (et oui, des demandes de prolongations de stages pour nos stagiaires ont également été demandées) à des personnels qui n'ont rien demandé et qui n'ont pas commis d'autre faute que de se trouver en CMO au mauvais moment, voilà tout.

Honte à vous messieurs, dames, les décisionnaires !

Après avoir joué les apprentis sorciers avec nos régimes de détention, vous voilà maintenant médecin et bourreau.

Vous pouvez être certain que nous ne resterons pas les bras ballants devant un tel acharnement, le Syndicat Force Ouvrière se tiendra à côté de chaque agent qui en exprimera le besoin pour la riposte juridique qui se voudra forte également.

A BON ENTENDEUR !

Pour le bureau Local Force Ouvrière,
Jérôme LOURME Jérémie JEANNIOT
le 16 février 2018